



Tourrettes
Sur Loup

Accompagnement au
pilotage et approche
usages et biodiversité

Tourrettes-sur-Loup
Mars 2023

**Projet du Domaine du Caire
Volet Biodiversité**



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2023, Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité, Projet du Domaine du Caire, Volet Biodiversité, 21 p.	
Objet du document	Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité – Tourrettes-sur-Loup	
Version/Indice	Version 1	
Date	06/03/2023	
Nom de fichier	Rapport_synthese_Caire_Biotope.docx	
N° de contrat	2021257-3	
Maître d'ouvrage	Commune de Tourrettes-sur-Loup 1 place Maximin-Escalier 06140 Tourrettes-sur-Loup Agence Nationale de la Cohésion des Territoires 20 avenue de Ségur 75007 Paris	
Interlocuteurs	Frédéric POMA Maire de Tourrettes-sur-Loup Juliette PARADIS ANCT	E-mail : f.poma@tsl06.net E-mail : Juliette.PARADIS@anct.gouv.fr
Biotope, Responsable du projet	Sylvain DAVROUT Chef de projet écologue	sdavrout@biotope.fr 06 03 68 15 89
Biotope, Appui et rédaction	Lucie VIDONNE Chargée de mission écologue	lvidonne@biotope.fr 07 48 83 86 69

1 Contexte d'étude et objectifs

La ville de Tourrettes-sur-Loup est située dans les Alpes Maritimes (06) et compte environ 4 000 habitants. Elle a acquis par préemption et après consultation citoyenne en décembre 2021 le domaine du Caire. Celui-ci se compose d'un château d'environ 500m², d'une dépendance d'environ 200m², ainsi que de terres agricoles, de forêt et d'une partie plus escarpée sur 123 ha.

La nouvelle équipe municipale souhaite porter un projet d'espace **partagé, local et concerté** sur ce domaine. Lors d'un premier appel à idées, 20 projets (dont seuls quelques-uns étaient matures) ont été suggérés.

Les objectifs jusqu'ici poursuivis dans le cadre du projet incluent :

- la conservation d'un site ouvert au public,
- l'absence de construction nouvelle (avec une réhabilitation des bâtis existants envisagée),
- l'intégration de projets agricoles dans la démarche et le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs,
- la maîtrise du risque incendie de forêt,
- une approche pluri-partenaire.

Le cabinet Espelia et BIOTOPE ont été sollicités par l'ANCT pour accompagner la ville de Tourrettes-sur-Loup dans la construction et le pilotage de ce projet.

L'accompagnement de Biotope dans le cadre de ce projet comporte plusieurs objectifs :

- 1) Mise en perspective des caractéristiques du territoire au regard des usages et activités humaines ;
- 2) Préconisations en matière de préservation de la biodiversité, de développement et de gestion des espaces de nature ;
- 3) Participation à certains atelier de travail et entretiens d'acteurs aux côtés d'Espelia ;
- 4) Cadrage réglementaire en appui des projets envisagés.

Pour cela, un **bilan de la bibliographie** (base de données Silène et Faune PACA) et des données publiques disponibles sur le site d'étude a été réalisé dans un premier temps. Un **repérage par un écologue** confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation a également été réalisé.

Les **investigations de terrain ont eu lieu les 28 septembre (visite du château) et 19 octobre 2022 (domaine du Caire)**, au sein de l'ensemble de la propriété acquise par la commune (123 Ha). Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet.

Une synthèse des enjeux écologiques et des recommandations d'aide à la décision sont proposées dans la suite du document.



Château du domaine du Caire



Jardin du domaine

2 Enjeux écologiques

Le tableau de synthèse des enjeux écologiques présenté ci-après et la carte de synthèse présentée en page suivante sont le résultat de la compilation des diverses données à notre disposition :

- Etat initial écologique réalisé par Gabriel Levy, stagiaire de la commune de Tourrettes-sur-Loup en 2022 ;
- Cartographie établie dans le DOCOB du site Natura 2000 « ZSC – Préalpes de Grasse - FR9301570) transmises par la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis ;
- Données bibliographiques extraites des bases de données naturalistes Silène et Faune PACA ;
- Passages de terrain réalisés par Biotope, les 28 septembre et 19 octobre sur le domaine du Caire.

Au niveau des **zonages réglementaire et d'inventaire du patrimoine naturel**, le **domaine du Caire** est localisé au sein du **PNR des Préalpes de Grasse**, de **deux sites Natura 2000**, la ZSC « Préalpes de Grasse » (FR9301570) et la ZPS « Préalpes de Grasse » (FR9312002). Il recoupe également sur sa moitié nord, la **ZNIEFF de type II** « Col de Vence - pic de Courmettes - puy de Tourette » (930012593). Pour finir, le site se trouve au sein des zonages de **deux PNA : zone de présence du Gypaète barbu et domaine vital de l'Aigle de Bonelli**.

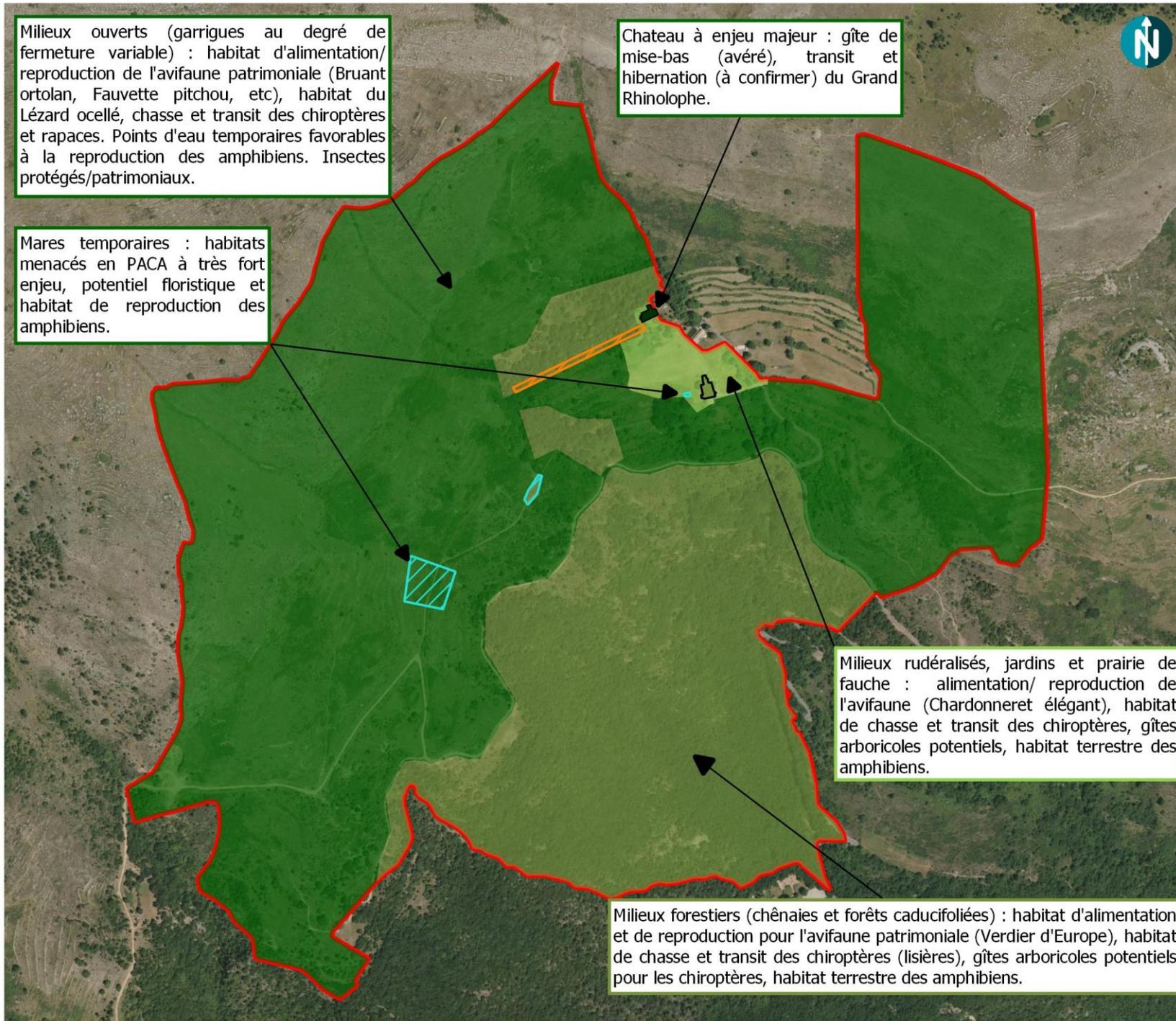
Par ailleurs, d'un point de vue paysager, le domaine du Caire recoupe le site inscrit « Arrière-pays de Vence » (93I06054) et le site classé « Les Baous » (93C06044).

Grands types d'habitats	Principaux enjeux	Enjeu écologique pressentis
Anthropique : Château	Gîte à chiroptères : mise-bas, transit printanier et hibernation (à confirmer) du Grand Rhinolophe, reptiles	Majeur
Milieux ouverts	Différents habitats de garrigues , au degré de fermeture variable. Enjeux avifaunistiques très forts : reproduction/alimentation du Bruant ortolan, Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, etc, Habitat de chasse des rapaces (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, etc). Enjeux forts insectes (protégés et avérés Damier de la succise, Diane, papillon patrimonial à enjeu fort : Moiré provençal). Enjeux forts reptiles : Lézard ocellé, Couleuvre de Montpellier, Seps strié ; Enjeux faibles amphibiens (terrestre et reproduction).	Très fort
Mare temporaire	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire à enjeu très fort , cortège floristique spécifique, habitat de reproduction de plusieurs espèces d'amphibiens.	Très fort
Milieux forestiers	Habitats d'intérêt communautaires (9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia et F5.131 Matorral à Genévrier oxycèdre). Enjeux avifaunistiques forts (Verdier d'Europe) Habitat de chasse et de transit des chiroptères (lisières), gîtes arboricoles potentiels et habitat terrestre des amphibiens.	Fort
Anthropique : Ferme équestre	Gîte à chiroptères (espèces fissuricoles), hirondelles potentielles (écurie) et reptiles.	Moyen
Jardin/prairie	Milieux rudéralisés, enjeux floristiques (Narcisse à bouquet – espèce réglementée dans le 06) Enjeux avifaunistiques moyens : alimentation/ reproduction du Chardonneret élégant, Serin cini. Habitat de chasse et transit des chiroptères, gîtes arboricoles potentiels, habitat terrestre des amphibiens.	Moyen

*enjeux écologiques pressentis, définis sur la base de l'état initial de Gabriel LEVY, des habitats naturels du DOCOB ZSC "Préalpes de Grasse", des données bibliographiques disponibles et des passages de terrain réalisés par Biotope en 2022.

Remarque

La synthèse des enjeux écologiques réalisée dans le cadre de cette mission s'appuie sur des enjeux écologiques avérés et/ou pressentis. Il s'agit d'une synthèse partielle qui nécessite des compléments d'étude pour permettre d'affiner ces enjeux. L'inventaire faunistique constitue une bonne base de travail et serait à compléter par divers inventaires faunistiques ciblés (notamment sur les chiroptères, insectes et reptiles). L'inventaire botanique est jugé insuffisant et nécessite un approfondissement sur la flore et les habitats. Des expertises ciblées sur les zones humides sont également jugées nécessaires, notamment si un projet venait à impacter ces habitats (critère flore et sol).



Cartographie des enjeux écologiques présentis

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité - Domaine du Caire - Tourrettes-

- Domaine du Caire
- Enjeux écologiques présentis**
 - Majeur
 - Très fort
 - Fort
 - Moyen
- Gîte à Chiroptères**
 - Arbres gîtes potentiels
- Zone humide**
 - Mare temporaire et zones humides potentielles



3 Enjeux biodiversité et usages

Ici, chaque élément structurant du domaine du Caire est repris et détaillé, les enjeux écologiques sont présentés et des préconisations sont émises concernant les futurs usages possibles et compatibles avec la biodiversité.

3.1 Château, ferme équestre et jardins



1 - Ancienne écurie, RdC de la ferme équestre : enjeux potentiels pour le **gîte des chauves-souris** (espèces fissuricoles) et la reproduction des espèces d'hirondelles. Ces enjeux seront **à prendre en compte en cas de travaux** de rénovation, des expertises complémentaires pourront être réalisées et des mesures d'atténuation proposées.



2 - Le **château est un enjeu majeur pour le gîte du Grand Rhinolophe** : gîte de mise-bas et de transit avéré (avril et juillet : 25 individus avec 1 juvénile observés par Gabriel Lévy) et un gîte d'hibernation potentiel (à confirmer par des prospections hivernales). La majeure partie du château est favorable au gîte, comme en témoigne la présence de guano à tous les étages.

Cet enjeu écologique devra être précisé (inventaires complémentaires permettant de définir plus précisément l'utilisation du château) et pris en compte dans le cadre d'un projet de rénovation. La **réalisation d'un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées pourra être nécessaire dans le cadre d'un projet de rénovation/réhabilitation du château**. Des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation devront être définies en fonction du projet, des enjeux identifiés et des impacts potentiels (exemple : maintien/aménagement du gîte et des accès dans les combles, périodes de travaux adaptées, etc).



3 – **La source et le bassin** : ces deux points d'eau sont situés en dehors des emprises du domaine. Il est néanmoins intéressant de noter que la source est favorable pour certains reptiles, notamment les serpents. Le bassin, quant à lui, n'est pas favorable aux reptiles et aux amphibiens (grillage et pentes trop abruptes), présence de poissons.



4 - La **fontaine du XVIème siècle** présente entre les deux escaliers est un **piège écologique** : les reptiles et amphibiens peuvent être attirés par la pierre et l'humidité, mais ne peuvent ressortir car les murets sont trop hauts. Un orvet a été secouru lors de la visite des naturalistes. Ceci sera **à prendre en compte lors de sa rénovation**.

3.2 Arbres gîtes à préserver



5 – **Arbres gîtes potentiels** pour les chiroptères et l'avifaune : l'**arboretum** implanté à l'est du château présente un alignement d'essences exotiques et locales. Ces arbres, dont certains vieux de plusieurs siècles, sont de véritables supports de biodiversité **à conserver absolument**. En effet, ils présentent des **cavités, fissures ou écorces décollées favorables au gîte des chiroptères** et à **certain oiseaux**. Les arbres morts sont également favorables à la faune saproxylophage. Le **parc du château** et **certains boisements du site d'étude** présentent également de **nombreux arbres mûres, favorables aux chiroptères** (gîtes potentiels ou en devenir) qu'il **conviendra de conserver** (habitat d'espèces protégées). En cas de travaux d'élagage ou abattage d'arbres sur le domaine, l'accompagnement d'un écologue est fortement recommandé afin de mettre en défens les arbres à enjeux écologiques. Par ailleurs, un complément d'inventaire visant à recenser la totalité des arbres gîtes potentiels pourrait également être réalisé dans ce cadre.

3.3 Prairie de fauche



6 – La **prairie de fauche** localisée devant le château peut être une zone d'accueil du public. Une **espèce floristique réglementée dans les Alpes-Maritimes** y est présente, il s'agit du **Narcisse à bouquet**. **Pour cette espèce, l'arrachage ou le prélèvement de la partie souterraine est interdit et la cueillette de la partie aérienne est limitée à un usage strictement « familial »**. L'**identification et la répartition de l'espèce nécessiterait des compléments d'inventaires**.

La fauche et les activités implantées devront être adaptées à cette réglementation et au calendrier écologique de la faune et la flore. Une **fauche tardive avec export est préconisée**. Les **murets en pierre et les tas de bois** présents aux abords du château sont **à conserver** car favorables à la petite faune (reptiles, amphibiens et petits mammifères).

3.4 Mares temporaires et zones humides à préserver



Exemple d'aménagement possible

7 - La mare à l'est des anciennes écuries : cernée par des ronces, elle présente des végétations de zones humides : carex, joncs, prêles, ... Pour la **préserv**er du piétinement, une **mise en défens est préconisée** (piquets de bois avec cordelette par exemple). Il est tout à fait envisageable de créer un **cheminement sur pilotis** autour, permettant de **canaliser les promeneurs**, avec l'implantation de panneaux de sensibilisation du public mettant en valeur la faune et la flore de cette zone humide.



8 – Une **grande mare temporaire** est présente le long du chemin traversant la **garrigue à l'ouest du château**. Elle est jugée à **forts enjeux écologiques**, une **mise en défens est également préconisée**. De la même façon, de la végétation caractéristique des zones humides (joncs, carex, prêles, ...) est présente dans les fossés de ce sentier par endroits. Le **balisage clair du sentier** permettra de **limiter le piétinement**.

Les **mars temporaires et zones humides** constituent des **habitats à très forts enjeux écologiques**, il s'agit de milieux **très sensibles et en forte régression** dans la région. Par ailleurs, il s'agit d'**habitats potentiels** pour la **reproduction des amphibiens (espèces protégées)**. Leur **mise en défens est essentielle**, afin de limiter les risques de pollution/destruction/piétinement et maintenir leurs fonctionnalités écologiques. Un **pâturage est nécessaire** afin d'éviter la fermeture de ce milieu (ovin préférable) mais il devra **être très encadré afin d'éviter le surpâturage et limiter le piétinement et les déjections sur ces milieux sensibles (parcage du bétail proscrit dans ces secteurs)**.

Un **inventaire complémentaire** (inventaire botanique et si nécessaire, des sondages pédologiques) **permettrait de conclure sur le caractère humide ou non de ces deux zones**.

3.5 Milieux ouverts et semi-ouverts : enjeux liés aux cultures et au maintien du pâturage extensif



9 – La **garrigue à l'ouest** du site est composée d'une **mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts**. Certaines zones ponctuelles se **referment avec la colonisation de ronciers**, ce qui suggère un sol plus nitrophile par endroits. Les cistaies et les genêts évoluent naturellement vers un bois caducifolié, très probablement une chênaie. L'aspect général de ce milieu évoque une ancienne zone de culture extensive, recolonisée par la garrigue, avec des patches de pelouse rases. L'objectif est donc de **conserver cette mosaïque de milieux, en prévenant la fermeture totale par du pâturage extensif (ovin/caprin), avec quelques réouvertures manuelles/mécaniques ponctuelles si nécessaire (cf. cartes suivantes)**.



10 – La **garrigue à l'est** du site est composée d'un étage bas et pâturé (photo de gauche), et d'un étage plus haut en libre évolution. L'étage bas est composé d'une mosaïque d'habitats ouverts et semi-ouverts qu'il faut conserver par du pâturage. La dynamique semble évoluer vers une chênaie, une **coupe ponctuelle d'arbres jeunes** est alors préconisée. Le **pâturage (caprin de préférence) est aussi conseillé pour rouvrir les zones plus embroussaillées**. L'étage haut sera laissé en libre évolution (cf. cartes suivantes).

Un **diagnostic pastoral** pourra être réalisé sur le site (Chambre d'agriculture, CERPAM), en **concertation avec un écologue**, afin de **calibrer au mieux le pâturage aux enjeux écologiques**. Par ailleurs, les **boisements** présents sur le site constituent des **habitats d'intérêt communautaires** (9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia et F5.131 Matorral à Genévrier oxycèdre). Ces milieux sont jugés à **enjeux écologiques forts**, il est préconisé de les conserver en l'état et **d'éviter toute activité susceptibles de les impacter** (défrichage, mise en culture, etc), l'activité de pâturage sur ces habitats est à éviter, dans le cas contraire, la charge et le type de bétail devront être adaptée (ovin à privilégier).

Garrigues au degré de fermeture variable : l'objectif est de conserver les milieux ouverts en adaptant la pression de pâturage. Débroussaillage mécanique en complément si nécessaire.

Mares temporaires : enjeu très fort. Pâturage préconisé, mais la pression est à encadrer.

Milieux rudéralisés, jardins et prairie de fauche : zone d'accueil du public. Entretien par pâturage préconisé mis à part sur la prairie fauchée. Débroussaillage mécanique en complément si nécessaire.



Enjeux écologiques et potentiels agricoles : zones de pâturage

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité -
Domaine du Caire - Tourrettes-sur-Loup

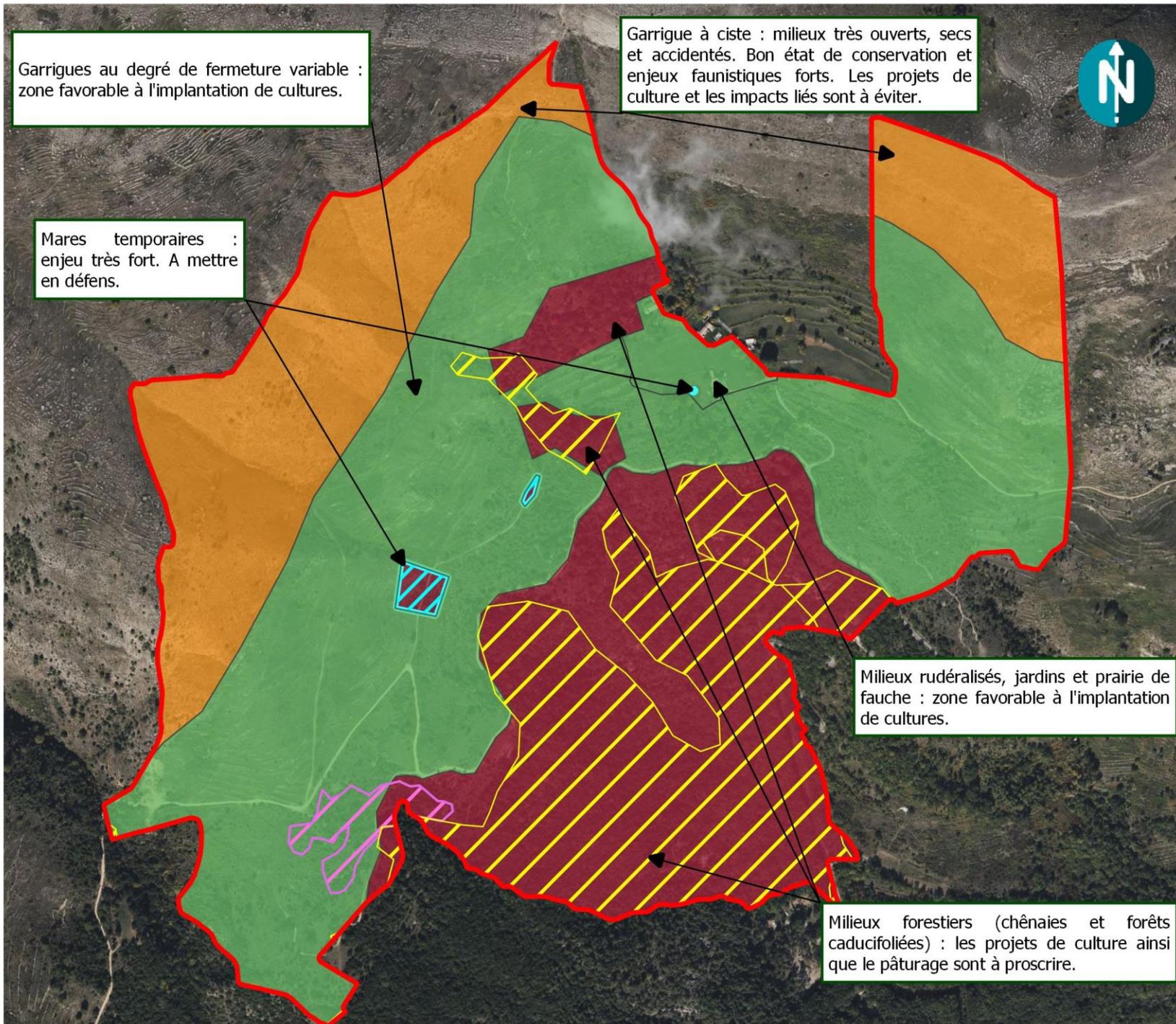
Domaine du Caire

Milieux ouverts

Pâturage extensif à maintenir

Zones humides

Mares temporaires et zones humides potentielles



Enjeux écologiques et potentiels agricoles : zones de cultures

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité -
Domaine du Cair - Tourrettes-sur-Loup

Domaine du Cair

Zones de culture pressenties

Zone possible

Zone à éviter

Zone à proscrire

Zones humides

Mares temporaires et zones humides potentielles

Habitats d'intérêt communautaire Natura 2000 (source: DOCOB)

Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.

3.6 Fréquentation et activités sur le site : randonnée pédestre, en VTT et à cheval

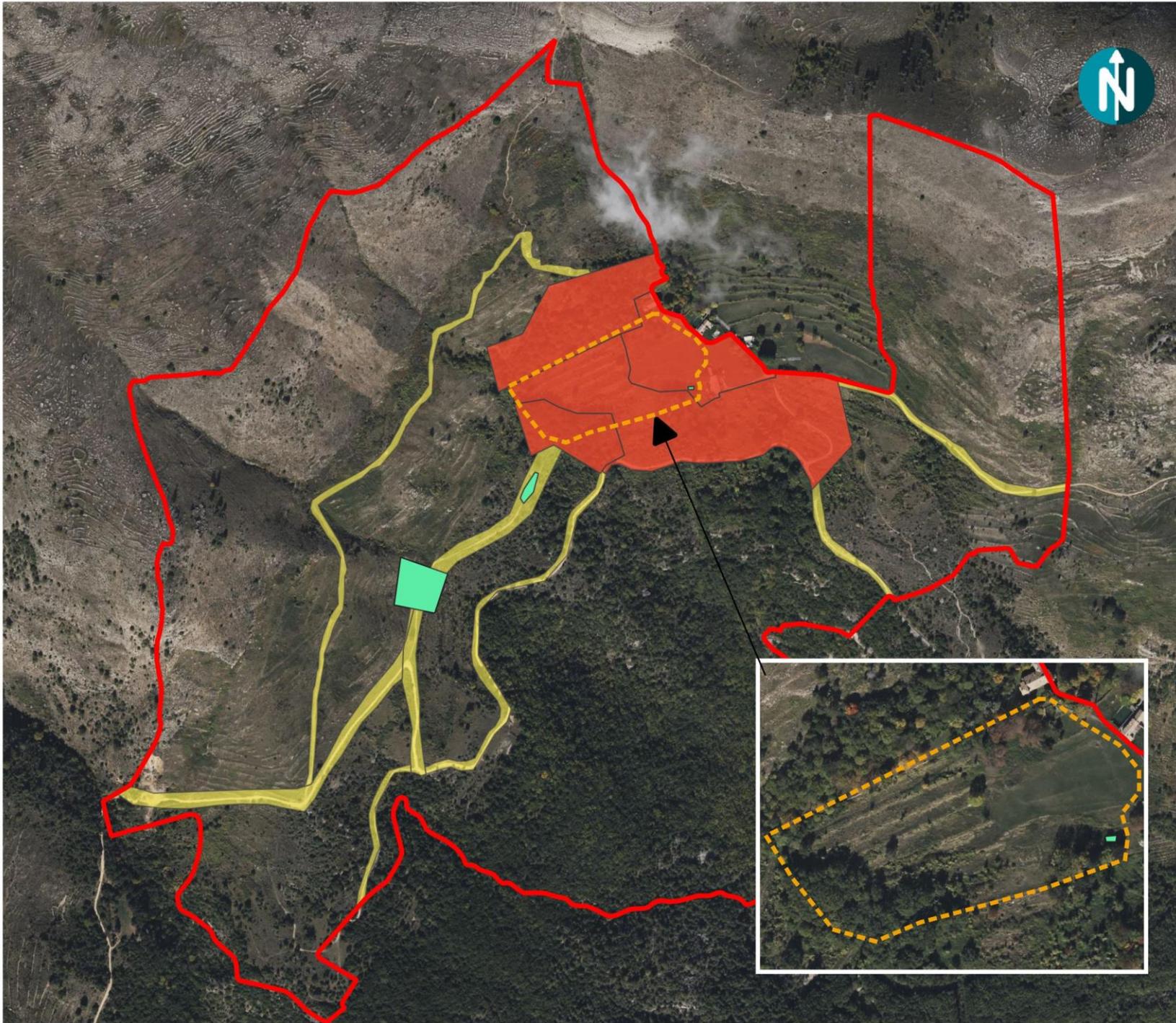


11 – Le **domaine du Caire est fréquenté** par les locaux et touristes pour **diverses activités** : **promenade familiales, randonnées pédestres, VTT et équitation** notamment. Ces différentes **pratiques impactent** les **milieux naturels** et la **faune** (piétinement et dérangement principalement). De multiples chemins, sentiers et routes quadrillent le site, avec des taux de fréquentation plus ou moins importants. Il serait intéressant de **baliser et cartographier les sentiers principaux**, notamment dans les zones de garrigues à l'ouest et à l'est du château pour **canaliser les flux et réduire l'emprise du piétinement**.

L'essentiel étant **d'encadrer ces pratiques** afin de limiter leurs impacts, les **secteurs sensibles devront être interdits d'accès** (zones humides, mares) et la **circulation en dehors des sentiers balisés** pourra également être **interdite** (notamment aux chevaux et VTT). Il serait également possible de **créer une boucle autour du château, afin d'orienter le public vers les secteurs à plus faibles enjeux écologiques**, passant par l'arboretum, longeant la prairie de fauche et longeant la mare (cf. Carte suivante).

Des **panneaux d'information et de sensibilisation** pourront également être implantés aux endroits clefs du domaine, ils présenteront à la fois les **enjeux écologiques du site** et les **différents sentiers existants** pour la pratique de la randonnée à pied, en VTT et à cheval).

La **fréquentation du domaine doit être adaptée, par secteur, aux enjeux écologiques identifiés et présents**. Le public doit être **principalement orienté vers la partie centrale (secteur château, parc et jardins)** à plus faibles enjeux écologiques. La fréquentation sur les **milieux plus naturels doit être limitée et canalisée sur les sentiers balisés** (cf. carte suivante).



Enjeux écologiques et fréquentation

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité -
Domaine du Caire - Tourrettes-

-  Aire d'étude rapprochée
- Fréquentation préconisée, au regard des usages actuels et enjeux écologiques
-  Zone de fréquentation principale
-  Zone de fréquentation secondaire (randonnée/promenade canalisée sur les sentiers principaux et pistes existantes)
-  Zone humide à mettre en défens
- Itinéraire promenade possible
-  Sentier découverte

3.7 Problématique liée au stationnement



12 – Actuellement, peu de places de stationnement existent à proximité du domaine et cela en devient **problématique en période de forte affluence** (week-ends, vacances scolaires, etc). Le **stationnement « sauvage »** aux abords de la route d'accès au château **dégrade fortement les milieux naturels** et tant à rudéraliser ces habitats.

Pour limiter cette problématique, l'aménagement de **quelques places de stationnements** est préconisé, en **priviliégiant leur implantation aux abords de la route d'accès**, sur les **accotements déjà dégradés** par le stationnement régulier des visiteurs (cf. photo de gauche et carte suivante). Des compléments d'inventaires naturalistes seront nécessaire pour confirmer l'absence d'enjeux écologiques sur ces milieux. Le **nombre de places** de stationnement devra être **limité et calibré en fonction de la fréquentation envisagée sur le site du Caire**.

De plus, des **aménagements** pourront être **implantés en bord de route** de manière à **éviter le stationnement anarchique sur les milieux naturels** (panneaux d'interdiction de stationnement, marquage au sol, poteaux de bois, etc).

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour limiter la fréquentation du site et le nombre de véhicules : panneau d'information/dissuasion au village, fermeture de la route aux véhicules à certaines heures de la journée et/ou période de l'année, système de navette depuis le village. Dans un premier temps, une étude de fréquentation pourrait être réalisée (nombre de véhicules et de visiteurs) pour mieux cerner la problématique et apporter des solutions adaptées.



Enjeux écologiques et stationnement

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité - Domaine du Caire - Tourrettes-

 Domaine du Caire

Stationnement

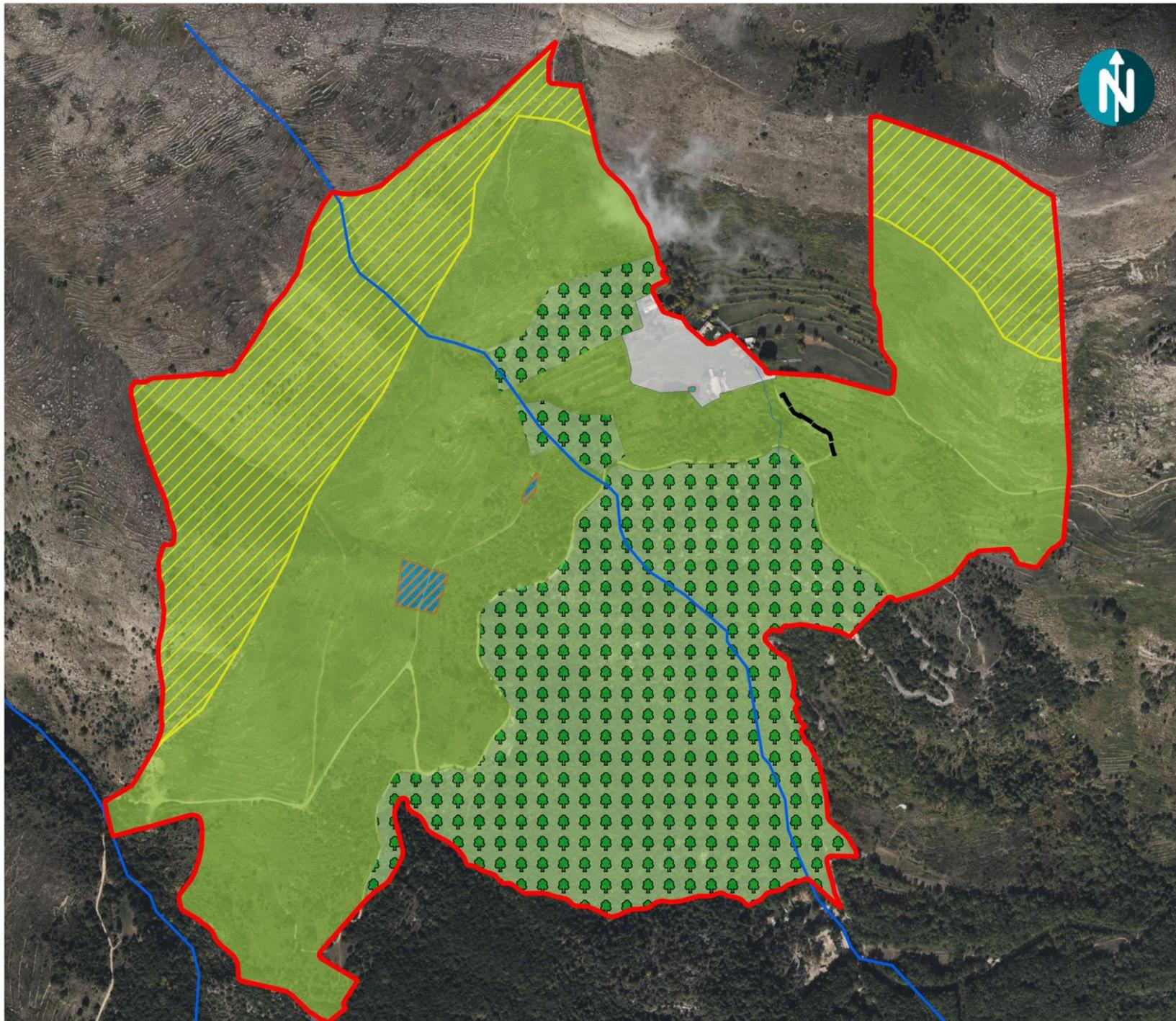
 Zone à privilégier pour le stationnement

4 Synthèse des usages pressentis

Les cartes suivantes font la synthèse des éléments détaillés dans ce rapport. Elles mettent en évidence les usages possibles du domaine du Caire, au regard des enjeux écologiques pré-identifiés et des différents objectifs de projets ayant émergés de l'équipe municipale à savoir :

- la conservation d'un site ouvert au public,
- l'absence de construction nouvelle (avec une réhabilitation des bâtis existants envisagée),
- l'intégration de projets agricoles dans la démarche et le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs,
- la maîtrise du risque incendie de forêt,
- une approche pluri-partenariale.

Le ou les projets à venir devront donc **prendre en compte** les **forts enjeux écologiques** mis en lumière sur le site, les éventuelles **contraintes réglementaires** (site classé/ site Natura 2000 notamment), ainsi que les **différents usages actuels** (maintien du pâturage, accueil du public, etc). **Certaines problématiques** ont également été soulevées, il s'agit notamment du **stationnement « sauvage »** et de la forte **fréquentation équine** sur le domaine, induisant la **dégradation des milieux naturels sur certains secteurs**. La **fréquentation du public** devra être étudiée et contrôlée sur le site, en tenant compte des **conflits d'usages possibles** (troupeau avec chien de protection/ randonneurs et promeneurs/ vététistes/ cavaliers / biodiversité/ etc).



0 100 200 m

Synthèse des usages pressentis, au regard des enjeux écologiques

Accompagnement au pilotage et approche usages et biodiversité -
Domaine du Caire - Tourrettes-

 Domaine du Caire

Usages pressentis

 Accueil du public

 Pâturage extensif et mise en culture possible, accueil secondaire du public (sentier de randonnée)

 Vieillesse du bois

 Mis en défens (mares temporaires et zones humides potentielles)

Milieus sensibles

 Pâturage extensif possible mais culture à proscrire

Autres éléments

 Aménagement de stationnement possible

 Mares temporaires

 Cours d'eau temporaires

Synthèse des usages presentis - Focus sur la zone principale d'accueil du public

Accompagnement au pilotage et
approche usages et biodiversité -
Domaine du Caire - Tourrettes-

-  Domaine du Caire
- Usages presentis**
-  Accueil du public
-  Pâturage extensif et mise en culture possible, accueil secondaire du public (sentier de randonnée)
-  Mis en défens (mares temporaires)
-  Vieillissement du bois
- Principaux éléments**
-  1 - Ferme équestre
-  2 - Château
-  3 - Source et bassin
-  4 - Fontaine
-  5 - Arboretum
-  6 - Prairie de fauche
-  7 - Mare
-  11 - Boucle pédestre
-  12 - Zone de stationnement possible
-  Cours d'eau temporaire / fossé



0 100 200 m



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr